

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

COHÉSION SOCIALE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES AU TITRE DU FSE+

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

COHÉSION SOCIALE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES AU TITRE DU FSE+

Madame **Marie-Christelle BOUCHERY**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Considérant les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et conformément à sa compétence actions insertion (art. 3-11 des statuts), la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) réaffirme, à travers ce dispositif, sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Le PLIE est un dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé à destination des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, résidant sur le territoire de la CAN. Le Protocole d'accord 2022-2028, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, constitue le cadre stratégique du dispositif.

Ce dispositif vise :

- Le retour à l'emploi et/ou la formation des personnes accompagnées, grâce à un diagnostic socio-professionnel approfondi, la définition d'étapes de parcours (emploi, formation, levée des freins), et un accompagnement renforcé ;
- La levée des freins à l'emploi (mobilité, santé, modes de garde, ...), par la mobilisation de structures ressources, des partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation, et le développement de nouveaux outils.

Dans ce cadre, 304 personnes ont été accompagnées en 2024, dont 65% sont bénéficiaires du RSA. 483 étapes de parcours ont été réalisées et 44 sorties positives ont été enregistrées, dont 34 en emploi.

En lien avec sa compétence insertion, le Département des Deux-Sèvres soutient le développement de ce dispositif au titre du FSE+. Dans ce cadre, un appel à projets, lancé sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, propose de prendre en compte jusqu'à 60% de la masse salariale des agents de la CAN dédiés, pour un soutien d'un montant de 47 961,89 euros, qui se décompose de la manière suivante :

Période	Coût prévisionnel de l'opération	Demande prévisionnelle de cofinancement au titre du FSE+	Autres financements publics sollicités (Région, ARS)	Autofinancement prévisionnel par la CAN
Année 2025 (du 01.01.2025 au 31.12.2025)	79 936,49 €	47 961,89 €	22 812 €	9 162,60 €

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer la demande de subvention décrite ci-dessus, ainsi que tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Marie-Christelle BOUCHERY

Secrétaire de séance

Déléguée du Président